



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Western Fair		London	
Date	Le vendredi 15 février 2019		Heure de départ	18 h 55
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Couvert (Temp. : -5 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 1 s)			
Nombre de courses	11	Nombre de courses de qualification		Nombre total d'inscriptions 107
Total des paris mutuels	253 043 \$			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal Lawrence, Don	Juge associé Dorion, John	Juge associé Stiff, Allan
--	-------------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

Bureau

Directive n° 1-2009 : un remboursement pour annulation de 300 \$ sera émis à tous les propriétaires des chevaux qui devaient prendre part à la course du mercredi 13 février 2019. SB51955.

John Cowan a reçu une sanction pécuniaire de 300 \$ suite à l'abandon du recours en appel de la décision SB52089. SB50754.

Marc St-Louis Jr. a été suspendu des courses pour trois jours, soit les 26, 27 et 28 février, suite à l'abandon du recours en appel SB49593. SB50750.

COURSES

Course 1 – Enquête : Le n° 5 Finnair (Brent Belore) a rompu l'allure avant le départ. Aucune infraction au règlement de la CAJO concernant le bris d'allure.

Vidéo de l'enquête : Il n'y a pas de vidéo en raison de difficultés techniques.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Nouvel alcootest pour les meneurs de cette course

Course 10 - Le n° 8 Gotagetmesomathat (Pat Keetch) a rompu ses entraves avant le départ, remboursement de 855 \$.

Vidéo de l'enquête : <https://youtu.be/kFqp6V6jvCc>

Le n° 2 Daylon Phantom (Tyler Borth) a rompu l'allure après le poteau de 1/2. Aucune infraction au règlement de la CAJO concernant le bris d'allure.

Vidéo de l'enquête : <https://youtu.be/VzPzc6mkGf4>

Course 11 – Rien à signaler.